

Illustration de la structure minimale légale des actifs

ACTIF	Notes
Actif circulant	
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	1
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services envers des tiers	2
envers des détenteurs de participations et des organes	3
envers des participations	
Autres créances à court terme	2
envers des tiers	
envers des détenteurs de participations et des organes	3
envers des participations	
Stocks et prestations de services non facturées	4
Actifs de régularisation	
Total actif circulant	
Actif immobilisé	
Immobilisations financières	
Participations	
Immobilisations corporelles	5
Immobilisations corporelles meubles	
Immobilisations corporelles immeubles	
Immobilisations incorporelles	
Capital social ou capital de la fondation non libéré	6
Total actif immobilisé	
 TOTAL ACTIF	

Notes

- 1 S'il n'y a pas d'actifs cotés en bourse détenus à court terme, le poste s'intitule uniquement "Trésorerie".
- 2 Le détail peut également être présenté dans l'annexe.
- 3 Les détenteurs de participations peuvent également être indiqués en fonction de leur forme juridique (par ex. envers des actionnaires).
- 4 La dénomination doit être adaptée en fonction de la situation: par ex. "Stocks", "Travaux en cours" ou "Prestations de services non facturées".
- 5 La subdivision des immobilisations corporelles meubles et immeubles contribue grandement à la transparence. Le législateur n'exige toutefois pas la présentation séparée de ces postes.
- 6 La dénomination doit être adaptée à la forme juridique.